

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE558

présenté par
M. Blein, rapporteur

ARTICLE 14

À l'alinéa 35, après le mot :

« réviseur »,

insérer les mots :

« mentionné à l'article 25-2 de la présente loi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel de précision.